

# Décentralisation et autonomie: défendre le service public d'éducation

**Intervention de Philippe GUITTET au congrès du SNES,  
jeudi 3 avril 2003**

Comme lors du congrès de Strasbourg, mais cette fois-ci en tant que secrétaire général, je transmets le salut du SNPDEN à votre congrès. En premier lieu, je me félicite que mon syndicat ait enfin renoué des relations normales tant avec le SNES qu'avec la FSU, tout au moins au niveau national. C'était le vœu que j'exprimais à Strasbourg ; c'était aussi celui porté par Bernard Boisseau, lors de notre dernier congrès à Nantes en mai dernier et cela au delà des divergences normales entre syndicats. Ces divergences ne sont d'ailleurs souvent que des incompréhensions que nous pourrions justement tenter de lever par le dialogue.

Mais plus que ces rencontres qu'il faut encore multiplier, c'est l'unité qu'il faut renforcer au delà des divisions du monde syndical ; unité des salariés et des fonctionnaires autour des retraites et autour de la défense du service public ; unité des enseignants et des autres personnels de l'éducation autour des enjeux du service public d'éducation.

Je me réjouis que dans les manifestations sur les retraites qui se déroulent aujourd'hui la CGT, la FSU et l'UNSA aient appelé ensemble sur un texte commun. Je regrette, en revanche, que, jusqu'à maintenant, ce soit une intersyndicale IATOSS, à laquelle se sont joints les COPsy, qui porte le débat sur la décentralisation. Certes la FSU et l'UNSA ÉDUCATION soutiennent mais l'enjeu de la décentralisation méritait d'être pris en charge

dans tous ses aspects par nos fédérations respectives.

Je n'évoquerai pas ici les attaques envisagées contre les retraites et contre la fonction publique par le gouvernement et les parlementaires de la majorité pour ne pas trop prendre de votre temps et je m'attacherai donc aux annonces sur la décentralisation.

Le Premier ministre a communiqué à Rouen ses mesures sur la décentralisation se targuant d'un vaste débat démocratique à travers les assises des libertés locales. Cette organisation de la discussion est une caricature de débat démocratique. Qu'est devenu le dialogue social tant annoncé avec les organisations syndicales ? Le Premier ministre tranche au nom d'une synthèse qu'il aurait décelée sans avoir fait le bilan de la précédente décentralisation, sans avoir déterminé les enjeux d'une nouvelle décentralisation, sans avoir défini les enjeux du service public, de ses missions et de ses personnels, le seul argument de proximité n'étant pas un gage absolu d'efficacité pour le service public et un gage d'égalité pour les citoyens, surtout si cette proximité éloigne de l'EPLÉ.

A quel moment a-t-on discuté du service de santé, du service social et plus largement des personnels techniciens, ouvriers et de service de l'Éducation nationale ? Certes les collectivités territoriales ont de nouveaux besoins mais l'éducation à la santé et à l'orientation par exemple sont des enjeux essentiels du service public d'éducation dans les EPLÉ. Demain nous publierons un texte de soutien évoquant le



caractère indispensable, pour le service public d'éducation, des missions des personnels menacés de transfert.

Mais la décentralisation a d'autres dangers ; a-t-on évalué toutes les implications du transfert de la carte des secteurs de collège aux départements ? Le ministère de l'Éducation nationale et les rectorats conserveront-ils un véritable rôle d'impulsion dans la définition de la carte des formations professionnelles mais aussi technologiques ?

Je voudrais évoquer également l'autonomie des établissements et l'expérimentation envisagée par le premier Ministre. Nous craignons que cette autonomie expérimentée ne favorise le désengagement de la responsabilité générale de l'État et du pilotage national et académique au profit des collectivités territoriales. Nous redoutons une orientation qui pourrait profiter au développement de projets locaux encourageant les concurrences, ce qui ne saurait aller dans le sens d'une meilleure qualité du service public et favoriserait une logique libérale de l'autonomie.

La revendication du SNPDEN d'une plus grande autonomie allouée à l'EPLÉ s'oriente dans un sens opposé ; il s'agit de faire valoir un espace de responsabilité dans le respect des compétences reconnues par la loi aux établissements et à leur

conseil d'administration, mais aussi par le référentiel de métier aux personnels de direction. Pour notre syndicat l'élargissement de l'autonomie s'inscrit dans une logique qui devrait être celle d'un pilotage dans un cadre national de cahier des charges. Bien entendu des aménagements seraient à prévoir dans le décret de 1985 (bureau, conseil scientifique, etc.) mais nous devrions en débattre ensemble. Notre volonté affirmée aujourd'hui est de faire mieux vivre l'EPLÉ sans remettre en cause ce qui fait son originalité.

Voilà les questions sur lesquelles je souhaite que nous dialoguions, sur lesquelles je souhaite que nous nous mobilisions.

J'espère également bien sûr que nous discuterons des questions de l'école, que je n'ai pas le temps d'aborder dans cette intervention, du collège pour tous, des formations professionnelles et technologiques, de l'éducation tout au long de la vie.

Cette confrontation est urgente même si la discussion au parlement est ajournée/abandonnée malgré la publication à grands frais des productions de Luc Ferry.

J'espère en tout cas que les expérimentations et les projets aujourd'hui annoncés par le Premier ministre ne serviront pas à régler sans débat la question de l'école et du service public d'éducation.